

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 13 février 2023

Régulièrement convoqué en date du 07 février 2023, le Conseil municipal de la commune de Verfeil s'est réuni en séance publique le 13 février 2023 à 20h30, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CULOS.

Etaient présents : JP. CULOS, F. GARRIGUES, M. ORRIT, C. DEBONS, S. MAZAS, A. CERCLIER, E. UMUTESI, A. TAHRI, C. SCHIFANO, M. PLANA, MJ. SCHIFANO, C. PAVAILLER, C. CLERGEAU, JC. MALTHÉ, F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE, RM. MARTINEZ FUENTE et H. DUTKO

Absents excusés : P. PLICQUE, A. SECULA, Céline ROMERO, A. CIERCOLES, S. PRADELLES, M.E. ORRIT, I. CERE.

Pouvoirs
C. ROMERO à F. GARRIGUES
A. SECULA à C. DEBONS
S. PRADELLES à C. PAVAILLER

Secrétaire de Séance : M. Francis GARRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 (*Annexe 1*)

Monsieur le Premier Adjoint soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 et demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

JC. LAPASSE souligne que depuis le mois de mai 2022, aucune publication des conseils municipaux n'apparaît sur le site de la mairie.

B BARDY précise que depuis le 1^{er} juillet 2022, il n'y a pas obligation de publier. Seul un récapitulatif des délibérations doit être visible et publié.

RM. MARTINEZ nous fait part d'une faute de frappe page 4, ainsi que 2 phrases à reformuler pages 15 et 17.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR : 23 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION :** 0

2. Domaine et Patrimoine – Mise à disposition du gymnase DAYDE au collège Jean Gay

Monsieur le Premier Adjoint informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du contrat de territoire 2022, la Commune a bénéficié d'une subvention pour la réfection du sol du gymnase DAYDE.

A ce titre le Conseil Départemental demande à la Commune de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit pour permettre au collège Jean Gay de bénéficier de l'infrastructure.

La convention ci-annexée a une durée de 15 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 Finances locales – Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Mme Barbara BARDY, Directrice Générale des Services présente le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Chaque année le budget primitif doit être précédé dans les deux mois qui précèdent son vote d'un débat des orientations budgétaires de l'année.

Depuis, la loi « NOTRe » du 7 août 2015 ce débat s'est transformé en rapport d'orientation budgétaire qui doit préciser les orientations budgétaires en termes d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement tout en précisant les hypothèses d'évolutions retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, mais aussi les engagements pluriannuels envisagés et enfin les engagements sur la structure et la gestion de la dette.

JP. CULOS précise que, dans le cadre d'une forte hausse du tarif d'électricité, le Conseil Régional soutiendrait les boulangeries ainsi que d'autres commerces jusqu'au 2.000 € par entreprise, la C3G à hauteur de 50 %

C CLERGEAU demande s'il y a une aide de l'Etat concernant la remise en état des logements communaux.

B. BARDY précise que lorsque l'immeuble rapporte une recette, il ne peut y avoir de subvention sauf pour les logements sociaux.

JP CULOS informe l'assemblée qu'une réflexion devra avoir lieu sur le devenir du logement place du Château : on répare, on vend car il est libre depuis plusieurs mois et beaucoup de travaux sont à prévoir.

RM MARTINEZ souhaiterait voir le projet de skate park souhaité par le conseil municipal des jeunes.

H. DUTKO demande où celui-ci va être situé.

C. CLERGEAU précise qu'après discussion en conseil municipal des jeunes, celui-ci serait conservé à sa place actuelle.

JC. MALTHE demande à quand la fin de la location des algécos pour la maternelle.

B BARDY répond juillet/août 2023.

A CERCLIER demande à l'assemblée si la livraison de l'école maternelle actuelle en travaux aura lieu en avril 2023.

M. ORRIT souligne que non. Les enseignants souhaitent finir l'année scolaire dans les algécos.

RM. MARTINEZ demande qui a la charge de l'étude du carrefour de la gendarmerie.

JP. CULOS précise qu'il s'agit de la société BECAD. Il faut rencontrer en parallèle le SDIS ainsi que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

RM. MARTINEZ demande, qui au sein du conseil travaille sur ce dossier et si une commission municipale y est intégrée et laquelle.

JP. CULOS dit qu'il n'y a pas de commission sur ce dossier, seulement un groupe de travail composé d'élus. Il insiste sur la vision d'ensemble de ce carrefour particulièrement au niveau de la sécurité, esthétique... Le projet sera présenté en conseil municipal dès que celui-ci sera engagé.

JF. MULLER souligne, que, durant les travaux de l'autoroute, tout le trafic va muter vers ce carrefour et ainsi engendrer une forte hausse de véhicules de tous types.

JP. CULOS précise qu'il faudra faire un point avec le SDIS pour la planification des travaux permettant ainsi de mettre en cohérence les travaux de l'autoroute en partenariat avec le SDIS, l'ASF et ATOSCA. Sera également associé à la réflexion la C3G.

JF. MULLER demande si la société ATOSCA pourrait nous aider pour la mise en place de cet aménagement.

JP. CULOS dit que la C3G intervient pour la partie voirie communale.

A CERCLIER demande dans quel délai le SDIS va voir le jour.

JP. CULOS lui précise que ce ne sera pas d'ici 1 an.

A CERCLIER demande quelles sont les normes pour sécuriser un carrefour.

JP. CULOS dit ne pas savoir.

JC. LAPASSE demande si nous faisons participer les communes utilisatrices des installations scolaires de la commune.

JP. CULOS dit que l'on peut se poser la question sur le côté investissement du budget.

M. ORRIT précise que si l'on n'accueillait pas les élèves des autres communes, nous n'aurions pas eu besoin d'agrandir aussi rapidement le groupe scolaire.

JC. LAPASSE demande si nous nous sommes posés la question des participations par les communes utilisatrices.

JC. MALTHE souligne que le problème peut se poser également pour le lycée de Gragnague qui accueille les élèves des communes voisines.

A CERCLIER demande s'il ne serait pas opportun d'avoir un fonds de roulement pour l'entretien des bâtiments communaux.

C PAVAILLER interroge sur le bâtiment d'en Solomiac qui est ancien et pose la question si un péril est prescrit sur le site.

JP. CULOS précise qu'il n'y a pas de péril mais, aux vues de l'état du bâtiment qui abrite les associations, il faudrait, pour des mesures de sécurité, fermer les locaux.

S. MAZAS précise que la commission sécurité est passée faire une visite du site.

JF. MULLER qui a visité à l'école primaire, pense qu'il y a un danger sur le préau construit en bois.

M. ORRIT précise que Nicolas TRANIER, agent mairie passe régulièrement le contrôler.

JF. MULLER demande s'il ne serait pas judicieux de mettre des témoins afin de contrôler les mouvements du bâtiment.

JC. LAPASSE revient sur le problème de la passerelle du lac du Laragou qui est située entre deux communes et deux départements. Elle est en très mauvais état et dangereuse pour les promeneurs. Il l'a signalé à diverses reprises depuis plusieurs mois, à ce jour rien n'a été fait. Cette passerelle permet de passer d'un côté à l'autre du lac via le chemin communal.

RM. MARTINEZ demande dans quelle catégorie est classé M. Manessier aujourd'hui et si celui-ci va être remplacé par une personne de même catégorie.

JP. CULOS lui répond qu'il est classé catégorie B de la fonction publique. Son successeur sera également classé catégorie B.

B BARDY précise, que, en attendant la nomination de son successeur, son travail est réparti entre les agents en place aujourd'hui au sein de la collectivité.

RM. MARTINEZ demande si l'on ne peut pas prévoir, à la place, une catégorie A.

JP. CULOS précise qu'il y a de très bons agents en catégorie B et ne voit pas la nécessité d'une catégorie A.

A CERCLIER demande si une fiche de poste existe pour ce poste.

JP. CULOS lui répond qu'effectivement une fiche de poste existe bien.

M. ORRIT rappelle à l'assemblée que, lors d'un précédent conseil municipal, un poste d'ingénieur a été voté.

JC. LAPASSE, concernant les terrains constructibles depuis des années et sur lequel rien n'est fait aujourd'hui, propose d'imposer une taxe.

JP. CULOS répond que, suivant l'évolution de la commune, on pourrait y arriver et précise que la modification du PLU approuvée lors du CM du 31 janvier dernier, n'a rien modifiée dans le zonage en vigueur.

VU l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1 modifié ;

VU la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

VU le règlement intérieur du Conseil municipal et notamment son article 7 ;

VU le rapport relatif aux orientations budgétaires 2023, joint en annexe à la note de synthèse, et la présentation faite en séance ;

CONSIDERANT que le débat constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 sur la base du rapport joint en annexe de la présente délibération.

JP. CULOS souhaite présenter un dernier point qui ne fait pas partie dans l'ordre du jour.

Concernant le séisme qui touche la Turquie et la Syrie, propose à l'assemblée de faire un don financier ou une collecte pour ces 2 pays. Il faudra également choisir le ou les organismes à qui nous allons le verser. Il précise que la C3G et la commune de Gragnague ont fait respectivement un don.

Les votes étant indécis sur les 2 propositions, il propose de reporter ce sujet lors du prochain conseil municipal.

3 Questions diverses :

O. RACAUD réinterroge les élus sur les WC du boulodrome et demande pour quelle raison ils sont laissés ouverts puisque dégradés en permanence et souhaiterait les détruire car ils détériorent la vue sur le château et l'église.

JP. CULOS précise que ce bâtiment a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme validée par l'architecte des Bâtiments de France. Il complète par le fait que des rondes sont faites régulièrement par les gendarmes et constate que depuis il y a moins de dégradations.

S. MAZAS souhaiterait rouvrir les WC place Charles de Gaulle, fermés depuis longtemps pour les mêmes raisons.

A CERCLIER précise que le même problème se pose sur la commune de Lavaur et certainement d'autres communes environnantes. Il demande si des démarches juridiques sont engagées.

B BARDY précise que la Police Municipale va déposer plainte à la gendarmerie à chaque dégradation.

JC. LAPASSE précise que ne pas rouvrir les WC incite à d'avantage de destruction.

O. RACAUD que, lors du CM du 19 décembre 2022 il avait fait remarquer que les façades du château étaient éclairées ce qui n'est plus le cas aujourd'hui et demande qu'elle en est la raison. Il pensait que les lampes étaient grillées. Il trouve dommage que l'éclairage ne soit pas maintenu dans sa totalité.

JP. CULOS explique, que le fossé est éclairé mais les projecteurs du château ont été éteints selon le principe de Sobriété Energétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.